



AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale, en conformité avec l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire, laquelle sera tenue :

Date : 12 août 2025 à 19h30

Endroit : Salle municipale sise au 102, rue de la Fabrique

Désignation de l'immeuble affecté

Adresse : 650, rue de l'Anse

Lot visé par la demande : 5 311 575

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser un projet de construction d'une nouvelle résidence avec garage intégré ayant une largeur de 45% du total du bâtiment principal au lieu de 30% à la réglementation en vigueur.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance susmentionnée.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 21^e jour du mois de juillet 2025.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Sylvie Burelle", is positioned above the typed name and title.

Sylvie Burelle, g.m.a.

Greffière-trésorière et directrice générale